L'ÉchO 2 l@ 4

Numéro 3

Les élèves à Besoins Éducatifs Particuliers

« Nous ne sommes pas égaux, mais nous ne sommes pas inégaux ; il n'y a pas une inégalité entre nous mais une diversité ; nous ne sommes pas supérieurs ou inférieurs, cela n'a pas de sens, mais différents ; nous ne sommes pas hiérarchisables et en particulier en ce qui concerne la faculté centrale, l'intelligence, il n'y a pas de hiérarchie des intelligences. »
Albert JACQUARD, 1985.

Note pédagogique faisant suite à l'AP du 22 mai 2019

Qui sont les élèves à besoins éducatifs particuliers ?

Les BEP concernent tous les élèves qui nécessitent une adaptation particulière des démarches et situations d'apprentissages :

- Situation de handicap reconnu
- Difficultés scolaires graves ou difficultés de comportement
- Elèves à haut potentiel
- …

Rappel : circulaire du 29/06/2018
https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/circulaire_2018_sur_lecole_inclusive.pdf

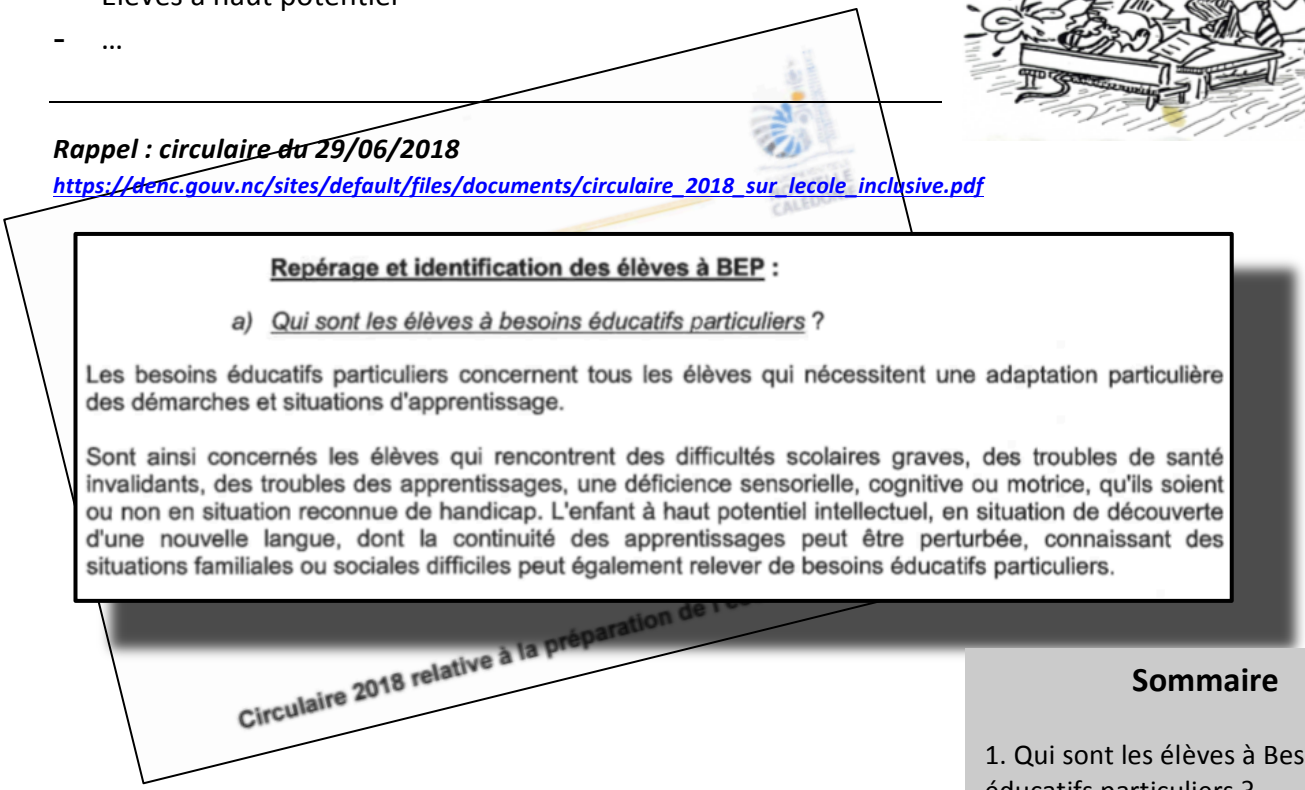

Repérage et identification des élèves à BEP :

a) *Qui sont les élèves à besoins éducatifs particuliers* ?

Les besoins éducatifs particuliers concernent tous les élèves qui nécessitent une adaptation particulière des démarches et situations d'apprentissage.

Sont ainsi concernés les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires graves, des troubles de santé invalidants, des troubles des apprentissages, une déficience sensorielle, cognitive ou motrice, qu'ils soient ou non en situation reconnue de handicap. L'enfant à haut potentiel intellectuel, en situation de découverte d'une nouvelle langue, dont la continuité des apprentissages peut être perturbée, connaissant des situations familiales ou sociales difficiles peut également relever de besoins éducatifs particuliers.

Circulaire 2018 relative à la préparation de l

Questions posées à l'issue de l'AP du 22/05

- **« Quelle mise en œuvre (MeO) dans les projets d'école ? Existe-t-il des financements spécifiques permettant de mettre à disposition des écoles des outils adaptés? »**

A partir de 2020, il sera important de formaliser une MeO concernant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'axe relatif à la prise en compte de la diversité des élèves (ambition 2). Même si la chose est étudiée (par le pôle BEP-ASH notamment), il n'est pas encore prévu de dotation spécifique dans ce cadre, mais les BEP apparaissent à la fois dans le PENC et comme une priorité provinciale (https://denc.gouv.nc/textes-de-reference/le-projet-decole).

Sommaire

1. Qui sont les élèves à Besoins éducatifs particuliers ?
1-2 Questions posées à l'issue de l'AP
2. Vidéos projetées durant l'AP
3. Repères pour le suivi des élèves à BEP
3. Ressources et documents de la DENC
4. Quelques outils et documents pour l'équipe, pour la classe

- **« Peut-on disposer de quelques informations sur les TDA/H ? »**

Sur le site de la DENC ➔ Ressources pédagogiques ➔ Besoins éducatifs particuliers ➔ Ressources BEP
https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques/besoins-educatifs-particuliers/les-ressources-pour-les-besoins-educatifs
Points de vigilance :

- tous les enfants instables, difficiles, impulsifs ou perturbateurs ne sont pas des enfants hyperactifs ;
- le Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) est un trouble neurologique d'origine génétique ;
- ces enfants ont en commun une difficulté à maintenir leur attention dans le temps, à planifier une tâche, ils se montrent souvent impulsifs ;
- ils représentent 3 à 5% de la population générale (environ 1 élève par classe).

- **« Que noter dans les livrets des élèves à BEP ? Sont-ils les mêmes que le reste de la classe ou doivent-ils être adaptés et ne pas respecter forcément le niveau de classe suivi ? »**

En effet, les livrets actuels (DENC) ne distinguent pas les élèves selon leurs besoins éducatifs, et sont donc complétés en fonction des acquis constatés. Toutefois, le principe d'une évaluation bienveillante amène à faire usage de façon plus systématique de la colonne de droite, réservée aux commentaires de l'enseignant. En effet, si la synthèse finale est nécessaire, des commentaires portant au moins sur les domaines fondamentaux doivent indiquer deux choses : quel progrès a été constaté dans la période écoulée, et quel progrès peut être visé dans la période suivante. Cela est très important lorsqu'un élève rencontre des difficultés, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un élève à BEP.
Les objectifs du niveau de classe suivi restent prioritaires : un élève inscrit au CM1 ne fait pas du CE2... La seule exception sera relative aux élèves porteurs d'un handicap, mais selon les préconisations du PPESA.

- **« A-t-on des moyens pour diagnostiquer la dyslexie en primaire ? »**

La dyslexie regroupe un ensemble de difficultés sévères et durables d'acquisition du langage écrit chez des enfants d'intelligence normale, sans troubles sensoriels ni désordres affectifs graves, vivant dans un environnement affectif et socioculturel normalement stimulant.
Si l'enseignant repère parfois les difficultés qui conduiront à diagnostiquer un trouble « dys », l'école ne pose jamais aucun diagnostic. Ce sont les parents qui devront d'abord se tourner vers leur médecin traitant qui les orientera éventuellement vers d'autres professionnels (pédopsychiatre, orthophoniste, ergothérapeute…) pour éclairer la situation. Certains diagnostics demandant le bilan de plusieurs praticiens, un état précis de la situation de l'enfant peut être long à établir.
Ressources : le site de l'association « dys.nc » : http://www.dys.nc
Le site de la DENC (à propos des TSA) : https://denc.gouv.nc/ressources-pedagogiques/besoins-educatifs-particuliers/les-ressources-pour-les-besoins-educatifs

- **« Faut-il adapter les évaluations territoriales aux différents types de "dys" ? »**

Cette réflexion est en cours, mais elle n'est pas encore formalisée. Pour l'heure, et pour des raisons de cohérence globale, il n'appartient pas à l'enseignant d'opérer des adaptations.
A ce jour, les seules adaptations acceptées sont celles apportées aux élèves bénéficiant d'un accompagnement humain (AVS) ou matériel dû à un handicap ou besoin particulier reconnu dans le cadre d'un PPESA (ordinateur, tablette inclinée, codes couleurs ...).
Toutefois, s'il est important que l'enseignant colle au mieux à la consigne proposée dans le protocole d'évaluation, il a le droit d'apporter une précision de consigne si celle qui est présentée n'est pas habituellement utilisée en classe (lexique différent par exemple) ou n'est pas comprise des élèves.

Vidéos projetées durant l'AP
Vidéo canadienne sur la dysphasie : https://www.youtube.com/watch?v=1aquqqoeNm8
Vidéo « C'est pas sorcier » : https://www.youtube.com/watch?v=7jaeNhjz2rQ

Et aussi, « des livres et jeux pour enfants dyslexiques » sur « La maison des Maternelles » (France 5) : https://www.youtube.com/watch?v=ltKNoNDXWjk

REPÈRES **indicatifs pour le SUIVI d'un ELEVE à BEP**

De la difficulté scolaire au trouble des apprentissages, ou à la suspicion de handicap

Légende : la ↓ indique la persistance de la difficulté ; en cas de résolution, le processus peut être interrompu à tout moment.

En classe / L'enseignant

1. Évaluation diagnostique globale ou appui sur les évaluations institutionnelles
2. Repérage des difficultés
3. Évaluation des besoins : scolaires (fondamentaux) / attitudes
4. Différenciation usuelle
5. Mise en place d'outils d'aide en classe, à la maison

↓

6. Établissement d'un Programme de Remédiation Scolaire (PRS, groupe de besoins), l'enseignant rencontre les parents

↓

7. Établissement d'un Programme Personnalisé de Réussite Scolaire (PPRS) ; aide possible du DESED à l'enseignant pour la rédaction du PPRS
8. Signature des parents, information au directeur pour suivi, information à l'équipe d'école en Conseil de cycle (lors du point d'étape sur les élèves à BEP)
9. Évaluation du PPRS par l'enseignant

↓

En équipe / Implication du DESED

Équipe éducative possible : famille + enseignant + DESED + directeur (préside)

10. Sollicitation du DESED et demande d'aide Spécialisée (DAS) + ajustement du PPRS
11. Projet d'aide spécialisé (PAS) rédigé par le DESED
12. Évaluation du PAS par le DESED

Équipe éducative : famille + enseignant + DESED + directeur (préside)
→ Ajustement des aides **→ Relevé de conclusions**

↓

Progrès → Poursuite PRS/ PPRS

Si fin de cycle : élaboration d'un « PPRS-passerelle » pour le cycle suivant

Difficultés résistantes
Demande de **bilans :** orthophonique, psychométrique, psychologique…
Analyse des bilans par **le médecin**

↓

En équipe / Partenaires extérieurs

Début cycle 3
En équipe éducative, envisager pré-orientation 6ème SEGPA. Si accord famille = Saisine commission en CM2

Troubles Des apprentissages diagnostiqué par médecin → Mise en place de l'APDA→ APTA collège

Suspicion de handicap → Equipe éducative Relevé de conclusions → CCEP/ CEJH

Ressources et documents DENC

Page DENC « Aide aux élèves en difficulté » : https://denc.gouv.nc/scolarite-de-leleve/aide-aux-eleves-en-difficultes
Formulaire pour l'élaboration d'un PRS : https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/formulaire_elaboration_prs.doc
PPRS revu (voir sur la page DENC les versions C1, C2 et C3) : https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/pprs_denc_revu_3.doc
Demande d'Aide Spécialisée revue : https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/formulaire_demande_aide-revu_1.doc
Projet d'Aide Spécialisée revu : https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/projet_aide_specialisee_revu_2.docx

Quelques outils et documents pour l'équipe, pour la classe

L'équipe éducative est une instance de concertation qui permet, avec les parents, de rechercher une réponse adaptée pour un élève rencontrant d'importantes difficultés scolaires ou d'examiner les conditions de scolarisation d'un enfant en situation de handicap ou présentant un trouble invalidant de la santé. Elle permet une mise en commun des points de vue pour mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers que peut présenter un élève.
Délibération 121 du 26/09/2005 et formulaire de relevé de conclusions :
https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/deliberation_121_du_26-09-2005.pdf
https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/formulaire_releve_conclusion.doc

L'APDA : un document au service de la classe (cycle3)

Lorsque l'élève présente des troubles des apprentissages, l'équipe pédagogique peut mettre en place un APDA (Adaptations et aménagements Pédagogiques pour les Difficultés d'Apprentissage) qui préfigure l'APTA proposé au collège (*https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique327*).
Il s'agit souvent de troubles "dys" (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysgraphie, dysorthographie), de troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), de haut potentiel (élèves à haut potentiel EHP ou intellectuellement précoces EIP). Le document APDA est élaboré à partir des besoins spécifiques établis par l'enseignant (quelles conséquences des troubles sur les apprentissages et quels points d'appui possibles).
Une version cycle 1 et cycle 2 sera élaborée ultérieurement. Pour compléter le PPRS d'un élève présentant des difficultés d'apprentissage, le document APDA constitue une ressource intéressante car de nombreuses pistes pratiques y sont mentionnées.
Il gagnera à être complété avec l'élève.

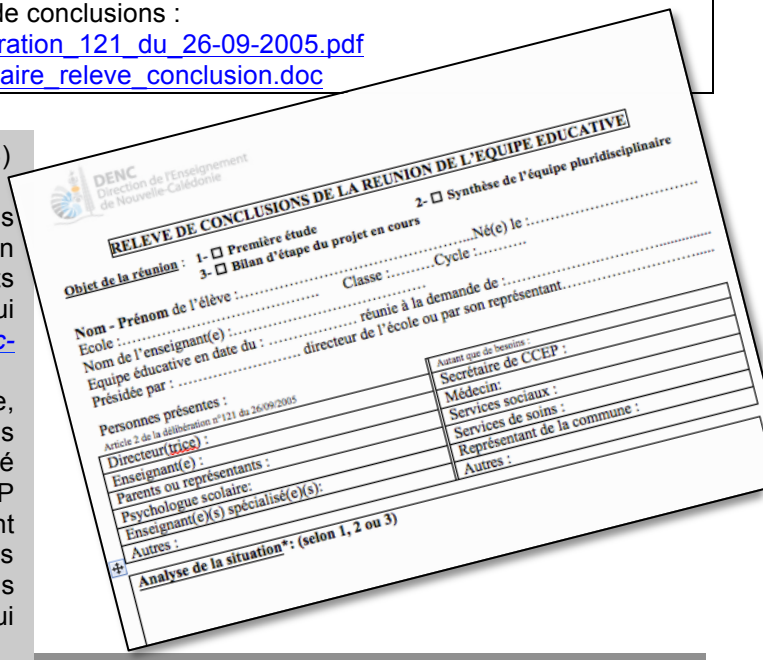
RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Objet de la réunion : 1- ☐ Première étude 2- ☐ Synthèse de l'équipe pluridisciplinaire 3- ☐ Bilan d'étape du projet en cours

Nom - Prénom de l'élève : ..... Né(e) le : .....
Ecole : ..... Classe : ..... Cycle : .....
Nom de l'enseignant(e) : .....
Equipe éducative en date du : ..... réunie à la demande de : .....
Présidée par : ..... directeur de l'école ou par son représentant.....

Personnes présentes : (Article 2 de la délibération n°121 du 26/09/2005)
Directeur(trice) :
Enseignant(e) :
Parents ou représentants :
Psychologue scolaire:
Enseignant(e)(s) spécialisé(e)(s):
Autres :

Autant que de besoins :
Secrétaire de CCEP :
Médecin:
Services sociaux :
Services de soins :
Représentant de la commune :
Autres :

Analyse de la situation*: (selon 1, 2 ou 3)

APDA (CM1-CM2) - Adaptations et aménagements Pédagogiques pour les Difficultés d'Apprentissage

L'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous.
Tout au long de leur parcours, de la maternelle à la fin du collège, les élèves doivent recevoir les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle […]

Pour collaborer avec un-e AVS
➔ préciser son emploi du temps
➔ établir un carnet de liaison enseignant/AVS
➔ utiliser une fiche de relevé pour l'AVS précisant les modalités de l'aide apportée…
➔ … voire des affichettes

Document DENC :
https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/9_des_outils_pour_collaborer_avec_lav.pdf

Suivi de la réalisation des activités par l'élève : l'élève a réussi …. *(lorsque l'élève n'a pas finalisé, expliquer)*

activité	Seul	Outil	Tuteur	AVS	Enseignante	Outil mobilisé	Aide pour				Type d'aide
							Consigne	Attention ponctuelle régulière		Réalisation	Répéter, lancer l'activité, proposer une autre façon de faire, montrer un exemple…
								P	R		